

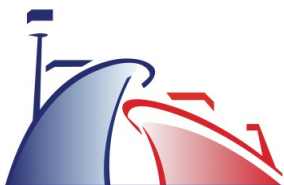
TransiPêche : un récit contesté de la transition des pêches

Ce que les biais du rapport TransiPêche nous apprennent sur la nécessité d'un cadre scientifique exigeant

MAI 2025

Association Nationale des
Organisations de Producteurs (ANOP)

Union des Armateurs à la Pêche de
France (UAPF)



UNION DES ARMATEURS À LA PÊCHE DE FRANCE

ANOP
Association Nationale des
Organisations de Producteurs de la
pêche maritime et des cultures aquacoles



Résumé

Ce que cache TransiPêche : une fausse étude scientifique ?

Une étude qui prétend évaluer les pêches françaises... mais derrière un vernis scientifique, que trouve-t-on ?

Le programme TransiPêche, porté par AgroParisTech et L'Institut Agro, se présente comme une analyse environnementale, économique et sociale des flottilles françaises. Or, les rapports ont de nombreux biais qu'il est important de souligner :

- **Objectivité absente** : des indicateurs fabriqués, mal sourcés, sortis de leur contexte.
- **Méthodes biaisées** : données incomplètes, agrégées de façon à renforcer certaines conclusions.
- **Indicateurs douteux** : juvéniles, abrasion des fonds, captures accidentelles... Tout est présenté sans recul scientifique ni rigueur statistique.
- **Présentation trompeuse** : scores, couleurs, pictogrammes... La forme donne une fausse impression de robustesse et oriente le lecteur.

Qui paie ? Qui oriente ?

Le programme TransiPêche est financé par la Fondation 2050 qui semble seulement soutenir les actions de l'Association BLOOM. Cette ONG très active médiatiquement, établit sa communication sur la base des rapports de TransiPêche. Résultat : une étude sans revue indépendante, qui apparaît comme servant un discours partisan.

Pourquoi ce Rapport est dangereux pour la science, les pêcheurs... et le débat public

Une dégradation de la science

- Des chercheurs oublient la rigueur scientifique au profit d'un agenda idéologique.
- Les indicateurs sont construits pour condamner certains métiers (chalut, senne) et valoriser d'autres (arts dormants), sans fondement halieutique solide.
- En brouillant la frontière entre science et militantisme, TransiPêche alimente la défiance envers toute recherche, et ce programme entretient la défiance vis-à-vis de la Science dans l'objectivation des débats de société.

Une culpabilisation injuste des pêcheurs

- Toute activité de pêche est présentée comme nuisible, sans jamais rappeler les objectifs de gestion durable définis par les instances scientifiques (CIEM, Ifremer).
- La diversité des pratiques, des contextes locaux et des efforts déjà réalisés par la profession est totalement ignorée.
- Cette stigmatisation globale fragilise le lien entre scientifiques et acteurs de terrain, et décourage la collaboration nécessaire à une transition réellement durable.

Une base fragile pour des décisions publiques lourdes de conséquences

- Ce Rapport alimente des discours simplistes, qui risquent de justifier des restrictions arbitraires sans fondement scientifique.
- Il est utilisé dans les médias pour discréditer une filière entière, sans débat contradictoire, ni transparence sur les limites des données.
- En instrumentalisant la rigueur d'une approche « scientifique » pour porter un message politique, TransiPêche affaiblit la légitimité de la science dans le processus démocratique de décision.

Ce qu'il faut retenir

- ⇒ **TransiPêche n'est pas une étude scientifique rigoureuse.**
- ⇒ **C'est un document militant, biaisé, construit pour défendre une idéologie et non pour éclairer la réalité de la pêche française.**
- ⇒ **Il détourne le débat public de sa complexité et nuit à toute solution construite collectivement.**

Avant-propos

Un groupement de Recherche s'est constitué avec l'objectif « d'accompagner le secteur de la pêche maritime française dans une transition vers la performance écologique, sociale et économique ». Il est établi « sous la responsabilité scientifique et technique de plusieurs instituts de recherche (L'Institut Agro, AgroParisTech, EHESS-CNRS, Université Paris 2 Panthéon ASSAS) et en interaction avec des acteurs de la société civile (Atelier des jours à venir, association Bloom, Shift Project) ». Il a donné lieu à la publication de plusieurs rapports :

- LE BRAS Quentin, GASCUEL Didier, QUEMPEL Florian, LEVREL Harold. 2024. *Transition et adaptation, analyse des modalités du changement de pratiques des acteurs de la pêche professionnelle*. Rapport du programme TransiPêche: Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro n° 54, 40 p.¹ ;
- QUEMPEL Florian, LEVREL Harold, LE BRAS Quentin, MOUILLARD Romain, GASCUEL Didier. 2025. *Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises opérant dans l'Atlantique Nord-Est*. Rapport du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises. Les publications du Pôle halieutique, mer et littoral de L'Institut Agro n° 55, 117 p. (Janvier 2024 revu Octobre 2024 et Mars 2025)², dit « le Rapport », ou « le rapport TransiPêche » dans notre présent développement ;

- MOUILLARD Romain, GASCUEL Didier. 2025. *Estimation des captures de la senne et du chalut démersal transférables aux arts dormants*. Note d'avancement du programme TransiPêche : Scénarios de transition écologique et sociale des pêches françaises, 8 p.³

Ces rapports ont été le support de documents de communication publiés par l'Association BLOOM et largement médiatisés :

- *Changer de cap : pour une transition sociale-écologique des pêches*. Institut agro Rennes Angers; Agroparistech; Bloom Association; EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales); Atelier des jours à venir; The Shift Project. 2024, 28 p.⁴,
- *S'affranchir du chalut*. Bloom Association, 2025. 40 p⁵

Du projet TransiPêche, nous avons analysé collectivement, au niveau des structures professionnelles, les méthodologies et les résultats qui sont présentés : une expertise technique qui conduit à identifier des points de nature à questionner le respect des règles de déontologie et d'intégrité de la recherche scientifique. Sous couvert d'établir un diagnostic des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche françaises, les conclusions principales de ces rapports apparaissent caricaturales et orientées. Ces rapports peuvent donc difficilement légitimer une analyse objective des flottes de pêches et encore moins une comparaison sur la base d'indicateurs éclairés.

¹ <https://halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/adaptation.pdf>

² <https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/TransiP%C3%AAche%20Bilan%20France.pdf>

³ <https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/Note%20d%20avancement%2025032025.pdf>

⁴ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00887/99847/109948.pdf>

⁵ https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2025/04/Rapport_SaffranchirDuChalut.pdf

Table des matières

Résumé	2
Avant-propos.....	4
1. Intégrité de la Science	6
1.1 Fiabilité	6
1.2 Honnêteté	6
1.3 Respect.....	7
1.4 Responsabilité	8
2. Les limites générales de la méthodologie d'analyse	8
2.1 La Segmentation et les données sources.....	8
2.2 Oscillations rédactionnelles entre précautions et affirmations.....	9
3. Analyse des résultats : une critique en trois dimensions	9
3.1 Contresens ou abus de sens par rapport aux objectifs poursuivis	9
a. Vision orientée de la durabilité : un modèle implicite de sous-exploitation	9
b. Culpabilisation implicite de l'activité de pêche	10
c. Détournement d'indicateurs écologiques : un glissement vers des jugements de valeur ..	10
d. Objectifs de conservation ignorés ou confondus (espèces sensibles).....	11
e. Réduction de la complexité des systèmes socio-écologiques à des comparaisons simplistes	12
3.2 Biais de mesure conduisant à des biais de perception.....	13
a. Approximations méthodologiques dans la construction des indicateurs	13
b. Estimations imprécises de l'effort et biais de spatialisation.....	15
c. Données d'effort et captures accidentelles : une approche tronquée	17
d. Une incompréhension de ce que recouvrent certaines grandeurs qui conduit à ne pas mesurer de ce que l'on pense mesurer : les exemples des « Équivalents temps plein (ETP) » et des valeurs d'actifs des navires	18
3.3 Détournement d'usage des données : tout n'est pas comparable.....	19
a. Indicateurs orientés : d'outils de mesure à instruments de démonstration	19
b. Ignorer l'incertitude pour comparer : l'exemple de l'usage qui est fait des données socio-économiques du CSTEP	20
4. Estimation des captures transférables vers de « bons » engins	21
Conclusion.....	22

1. Intégrité de la Science

Les instituts Agro Rennes-Angers et AgroParisTech, à l'origine des rapports du programme TransiPêche, sont signataires de la Charte française de déontologie des métiers de la recherche⁶. Cette charte s'appuie sur le Code de conduite européen pour l'intégrité de la recherche⁷, qui repose sur quatre principes fondamentaux, à l'aune desquels les rapports sont examinés ici :

- **Fiabilité**, autrement dit garantir la qualité de la recherche, qui transparaît dans la conception, la méthodologie, l'analyse et l'utilisation des ressources.
- **Honnêteté**, autrement dit élaborer, entreprendre, évaluer, déclarer et faire connaître la recherche d'une manière transparente, juste, complète et objective.
- **Respect** envers les collègues, les participants à la recherche, la société, les écosystèmes, l'héritage culturel et l'environnement.
- **Responsabilité** assumée pour les activités de recherche, de l'idée à la publication, leur gestion et leur organisation, pour la formation, la supervision et le mentorat, et pour les implications plus générales de la recherche.

1.1 Fiabilité

Le rapport sur l'*Évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles de pêche* s'appuie sur des données publiques provenant d'organismes scientifiques de référence dans la gestion des pêches en Atlantique nord-est (CIEM⁸, CSTEP⁹).

Toutefois, les analyses menées dans le cadre du Rapport présentent plusieurs limites

questionnables. Certaines données sont reprises ou agrégées, d'autres ignorées, sans que les choix méthodologiques ne soient systématiquement explicités. Les niveaux d'agrégation des données ne respectent souvent pas les cadres définis par les sources initiales, ce qui aboutit à la production d'indicateurs fondés sur des moyennes de valeurs hétérogènes. Ces valeurs, en raison de leur origine, de leur échelle spatiale ou temporelle, ou encore de leur méthode de collecte ne sont pas directement comparables entre elles.

Puisque le Rapport vise à comparer des indicateurs entre flottilles, il est essentiel que les différences apparentes soient évaluées à l'aune de la dispersion des variables mesurées. Or, cette précaution méthodologique est absente, l'incertitude n'étant pas prise en compte dans l'analyse.

Les indicateurs économiques, tels que l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), la Valeur Ajoutée ou la valeur des actifs, sont eux-mêmes construits à partir de variables estimées, souvent issues d'échantillonnages dont on ne connaît pas la précision de la mesure. Les estimations d'emplois (ETP), de capital ou d'autres agrégats reposent également sur des bases imprécises. Dès lors, sans une évaluation rigoureuse de la précision de ces indicateurs, il n'est pas possible de juger de manière fiable la significativité statistique des différences observées entre différents segments de flotte puisque les comparaisons mises en avant ne reposent sur aucune rigueur permettant de s'assurer de leur consistance.

1.2 Honnêteté

Le Rapport comporte plusieurs assertions non sourcées. Par exemple, à propos de l'indicateur sur l'empreinte juvéniles, il est affirmé que le chalut est qu'il est « peu sélectif » du fait de « maillages trop petits » ou encore qu'en Méditerranée, la surexploitation de nombreux stocks « ne laisse aucun doute sur la capture d'individus immatures dans des

⁶ <https://www.ofis-france.fr/quest-ce-que-lintegrite-scientifique/>

⁷ <https://allea.org/wp-content/uploads/2023/06/European-Code-of-Conduct-Revised-Edition-2023.pdf>

⁸ <https://www.ices.dk/Pages/default.aspx>

⁹ https://stecf.ec.europa.eu/index_en?prefLang=fr

proportions importantes ». Ces déclarations, bien que présentées comme des évidences, ne sont accompagnées d'aucune référence scientifique.

Les méthodes et indicateurs retenus sont aussi questionnables au regard de l'objectivité de leur interprétation. Ainsi, l'indicateur de dépletion proposé¹⁰ tente de mesurer l'écart entre ce que serait la biomasse à terme si la pression de pêche actuelle était maintenue et une hypothétique situation « vierge » d'exploitation de cette biomasse. Or, cette approche conduit à des perceptions erronées car elle repose sur des données ex post fortement imprégnées des contraintes d'exploitation et des facteurs écologiques. Le CIEM lui-même alerte dans ses lignes directrices pour la formulation de ses avis (2023)¹¹, sur l'interprétation de valeurs absolues de la biomasse B_{MSY} (qui est proportionnelle à la biomasse vierge), estimées à partir de nombreux facteurs incertains et non constants dans le temps :

« The MSY approach does not use a B_{MSY} estimate. B_{MSY} is a notional value around which stock size fluctuates when fishing at F_{MSY} . B_{MSY} strongly depends on the interactions between the fish stock and the environment it lives in, including biological interactions between different species. Historical stock size trends may not be informative about B_{MSY} (e.g. when F has exceeded F_{MSY} for many years or when current ecosystem conditions and spatial stock structure are, or could be, substantially different from those in the past). Estimates of B_{MSY} are very sensitive to the assumption that all future factors that influence fisheries productivity remain unchanged in the future. »

De manière analogue, l'empreinte liée à l'abrasion des fonds repose sur des agrégations de données disparates, attribuées à des flottilles qui ne partagent pas forcément les mêmes réalités. L'indicateur s'appuie en effet sur des moyennes de différentes variables additionnées sans mise en perspective des incertitudes inhérentes à leur calcul ou aux hypothèses retenues. Sans considération de la spatialisation des activités et des nombreuses incertitudes, l'objectivité de l'indicateur d'abrasion des fonds pour des comparaisons entre catégories est donc particulièrement questionnable.

Enfin, il est surprenant que les rapports du programme TransiPêche n'intègrent aucunement certains travaux antérieurs de référence sur l'identification de critères de durabilité de la pêche française qui devraient pourtant être un socle important dans le développement de l'étude :

- Projet SCEDUR - Identification des indicateurs de durabilité de la pêche française (Ifremer, 2022)¹² ;
- Les dimensions, critères et indicateurs de durabilité des pêches françaises (Dewalt et Gascuel - AGROCAMPUS OUEST, 2020)¹³.

1.3 Respect

La construction des indicateurs, les pondérations opérées (volumes totaux de captures) ainsi que les segmentations retenues, tendent à orienter de manière préalable les résultats de l'analyse. Certaines terminologies, comme l'usage de la catégorie « industrielles », dépourvue de définition scientifique reconnue¹⁴, influencent négativement la perception des lecteurs.

¹⁰ Dont la construction est baroque : L'indicateur repose sur une formule dérivée du modèle de production de Fox à l'équilibre (cf. point 4.4 de l'annexe : Dépletion = $1 - e^{-F/F_{MSY}}$) mais fait appel pour son calcul à des valeurs de mortalité par pêche dont la détermination ne s'inscrit pas dans cette hypothèse. La capacité de charge et la biomasse maximum qui peut être en moyenne prélevée à l'équilibre (B_0 et B_{MSY}), qui sont implicites dans la formule, ne peuvent être à la suite ni estimées ni paramétrées de cette manière. L'usage de cette formule en dehors de son cadre théorique produit un indicateur de dépletion qui est sans portée prédictive, alors qu'il est envisagé pour cet usage.

¹¹ https://ices-library.figshare.com/articles/report/Advice_on_fishing_opportunities_2023_/22240624?file=45809676

¹² <https://archimer.ifremer.fr/doc/00762/87378/>

¹³ <https://www.umr-decod.fr/fr/projet/127>

¹⁴ <https://theconversation.com/peches-durables-et-si-on-faisait-le-pari-de-la-nuance-253193>

Les résultats sont présentés sans que les incertitudes identifiées – pourtant mentionnées à certains endroits du Rapport – ne soient reprises dans les synthèses ou conclusions. Ce choix de communication nuit à la transparence vis-à-vis du public.

Les choix de représentation des résultats par graphiques ou pictogrammes avec des symboliques ou des couleurs normatives induisent implicitement une grille de lecture orientée.

1.4 Responsabilité

Le Rapport présenté n'a fait l'objet d'aucune revue critique indépendante. Son contenu repose donc uniquement sur l'appréciation de ses auteurs. Il est produit dans le cadre d'un groupement de recherche sur la transition écologique-sociale des pêches, soutenu par l'Association BLOOM et l'Atelier des jours à Venir.

Il faut donc ici noter l'objet de l'Association BLOOM et la nature de son action particulièrement virulente vis-à-vis des activités de pêche et de la gouvernance du secteur. Le financement provient en partie de la Fondation 2050, créée à l'initiative de l'Association BLOOM¹⁵, abritée par la Fondation de France, et qui semble avoir exclusivement financé depuis sa création des études de l'Association BLOOM¹⁶.

Par ailleurs, dès l'introduction du Rapport, le concept de « pêchéologie », emprunté à un manifeste¹⁷, est mis en avant comme cadre de référence. Cette démarche est problématique dans un contexte de recherche appliquée et la rigueur scientifique qu'elle exige, car elle traduit une orientation idéologique dès les premières lignes, au lieu d'un cadre d'analyse scientifique neutre. Cela est d'autant plus regrettable que les objectifs initiaux du Rapport étaient ambitieux :

i. « Un état des lieux des connaissances et données disponibles, en matière de suivi de l'activité des flottilles de pêche françaises,

ii. Une évaluation des performances environnementales, économiques et sociales par une approche interdisciplinaire,

iii. Une première typologie des flottilles de pêche françaises au regard de leur capacité à générer de la richesse et de l'emploi à partir de la production halieutique naturelle de l'océan. »

2. Les limites générales de la méthodologie d'analyse

2.1 La Segmentation et les données sources

L'analyse concerne exclusivement les flottilles françaises alors même que certains des indicateurs tiennent d'un périmètre plus large dès lors que l'on considère la gestion au niveau de la Politique Commune des Pêches et des Organisations Régionales de Gestion des Pêches spécifiques. Par exemple, l'exploitation de stocks partagés lie implicitement l'ensemble des flottilles concernées au-delà du pavillon des navires et l'état d'une ressource n'est pas strictement dépendant des flottilles françaises.

Du fait de la disparité des données utilisées dans leurs caractérisations, l'exercice de segmentation des flottes en catégories oblige à des choix méthodologiques qui sont rarement pleinement explicités. Cette segmentation tient souvent d'agrégation de flottilles d'activités très différentes : engins, compositions de captures, zones de pêche... La construction des indicateurs nécessite des données sources qui ne sont pas toujours disponibles au niveau d'agrégation retenu. Des données issues de flottilles européennes sont appliquées aux flottilles françaises dont l'activité est parfois difficilement comparable. Par exemple, l'indicateur de la proportion de juvéniles dans les captures est défini pour les chalutiers pélagiques sur la base des données issues de navires ciblant l'églefin en Mer

¹⁵ <https://fondation2050.org/fondateurs/>

¹⁶ <https://fondation2050.org/projets-soutenus/>

¹⁷ Gascuel, 2023. La pêchéologie – Manifeste pour une pêche vraiment durable. Edition Quae

d'Irlande, soient une espèce et une zone non pertinentes pour les flottilles françaises.

2.2 Oscillations rédactionnelles entre précautions et affirmations

De nombreuses précautions rédactionnelles sont prises notamment lorsque les auteurs discutent les résultats des analyses au travers les différents indicateurs :

- « Plusieurs des indicateurs présentent ainsi une forte incertitude et doivent être interprétés avec prudence » (p.77) ;
- « Réorganiser en groupes homogènes des flottilles aux caractéristiques techniques et économiques contrastées conduit nécessairement à une vision globalisante qui rend imparfaitement compte des réalités de terrains et de la diversité des pratiques de pêche au sein de chaque flottille » (p.77) ;
- « La cartographie ainsi réalisée est insuffisante pour prétendre au statut d'outil opérationnel de la gestion des pêches » (p.78) ; « Plus généralement, il faut souligner que les flottilles ne sont évidemment pas substituables » (p.79) ; « Autrement dit, la comparaison des performances des flottilles de pêche n'est pas, et ne peut pas être conduite 'toutes choses égales par ailleurs' » (p.79).

Bien que dans le même temps, le Rapport juge qu'il « fournit un panorama globalement cohérent des performances des flottilles de pêche, agrégées ou détaillées » et que « Cette approche est suffisante pour comparer les flottilles entre elles et construire une vision stratégique de l'évolution du secteur » (p.77).

Sans que les incertitudes entourant les valeurs des indicateurs ne soient spécifiquement définies, il est difficile d'appréhender si les différences constatées sont statistiquement pertinentes. Pourtant le Rapport (et plus encore les communications qui s'en inspirent), par les modes de représentation (forme graphique, couleurs...)

et les conclusions semble ignorer *in fine* les nombreuses précautions évoquées.

3. Analyse des résultats : une critique en trois dimensions

L'évaluation des performances environnementales, économiques et sociales des flottilles françaises, telle que conduite dans les rapports du programme TransiPêche, soulève de nombreuses interrogations méthodologiques. Afin d'en dégager les enjeux les plus saillants, les critiques sont structurées selon trois thématiques transversales.

3.1 Contresens ou abus de sens par rapport aux objectifs poursuivis

L'ambition initiale du Rapport, affichée comme une analyse comparative des flottilles dans une optique de transition écologique et sociale, est détournée par plusieurs choix méthodologiques qui aboutissent à des généralisations hâtives, voire à des affirmations contraires à l'état des connaissances scientifiques.

a. Vision orientée de la durabilité : un modèle implicite de sous-exploitation

Certains indicateurs utilisés, tels que la « dépletion » ou l'« intensité de surexploitation », sont présentés comme des marqueurs objectifs de pression exercée sur les ressources. Pourtant, leur définition repose sur des hypothèses discutables, comme celle d'un état de référence vierge d'exploitation, qui n'a ni pertinence halieutique opérationnelle, ni ancrage clair dans les référentiels scientifiques (CIEM, Ifremer). Ces choix conduisent à cautionner une culpabilisation implicite de toute activité de pêche, sans tenir compte des objectifs de gestion durable (par exemple, le Rendement Maximal Durable – RMD).

Sous l'objectif d'évaluer des performances environnementales, restreindre la majorité

des analyses aux seuls stocks surexploités¹⁸ est un choix très particulier, simpliste, orienté, et peu usité en science halieutique. Ainsi, seul l'indicateur Pression de pêche est traité de manière similaire à ce qui est couramment réalisé (Ifremer, CIEM ou CSTEP¹⁹), en mesurant les ratios F/F_{RMD} moyens de tous les stocks exploités par les flottilles françaises.

Dans ce contexte, il aurait été attendu d'une étude scientifique sérieuse qu'elle indique de manière claire pour tout lecteur, une grille de lecture des résultats obtenus, incluant des points de référence ayant une réelle valeur halieutique, ce qui fait défaut pour plusieurs indicateurs.

Il est donc à déplorer que l'interprétation des résultats résulte du seul parti pris des auteurs, et non d'une caractérisation standard avérée d'une situation problématique.

b. Culpabilisation implicite de l'activité de pêche

Le Rapport établit une typologie binaire entre « bons » engins de pêche (arts dormants) et « mauvais » (chaluts, sennes) engins de pêche, fondée sur des indicateurs dont la construction et l'interprétation sont elles-mêmes biaisées. Cette construction tautologique neutralise toute analyse rigoureuse des pratiques de pêche et confond outil technique et intention de gestion. Par exemple, les arts dormants sont supposés a priori moins impactants sans que l'analyse globale des indicateurs ne questionne sur l'intégralité des indicateurs et la réalité de ces flottilles en termes d'approvisionnement des marchés (saisonnalité, espèces ciblées...).

Toute activité humaine génère un impact environnemental, et par essence, les activités de pêche, extractrices de vivant pour nourrir, en constituent une parfaite illustration.

Les sciences halieutiques visent donc principalement à renseigner sur les conséquences des niveaux d'exploitation et de pratiques de pêche, afin de déterminer des améliorations potentielles, les limites à ne pas dépasser et à renseigner vers une situation d'exploitation optimisée la plus compatible avec l'ensemble des objectifs politiquement définis.

Les travaux menés dans le cadre des indices déplétion, en occultant de mentionner les niveaux de biomasse associés à une exploitation au Rendement Maximal Durable (37 ou 50% de la biomasse vierge selon les équations de Fox et Schaeffer), entraînent une culpabilisation de tout exercice de la pêche, et en cela, relèvent d'une vision particulière visant nettement à la sous-exploitation des ressources halieutiques.

c. Détournement d'indicateurs écologiques : un glissement vers des jugements de valeur

Les flottilles sont comparées sur la base d'indicateurs (économiques, sociaux, environnementaux) qui n'intègrent pas les contraintes structurelles, réglementaires, biologiques ou commerciales spécifiques à chaque segment. Ainsi, une flottille de grande pêche est jugée sur les mêmes critères que des flottilles côtières, sans prise en compte des objectifs d'approvisionnement alimentaire en lien avec les possibilités de pêche nationales (accessibilité des zones de pêches, stocks ciblés, marchés desservis). Cette absence de mise en contexte aboutit à des conclusions qui dévalorisent artificiellement certaines flottilles tout en idéalisant d'autres.

Par exemple, l'empreinte « abrasion des fonds marins »²⁰ est utilisée comme un indicateur d'impact des engins de fond sur le bon état écologique des habitats marins.

¹⁸ Et en adoptant une définition de la surexploitation qui ne repose que sur un indicateur de pression et qui n'est pas celle retenue par les instances scientifiques (qui se réfère en plus au rapport de la biomasse actuelle et de celle qui conduirait en moyenne à terme à une maximisation des captures totales).

¹⁹ COM(2014) 545, Lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêches – Indicateur d'exploitation durable (SHI) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52014DC0545&qid=1744812835678>

²⁰ Voir point 3.3 du rapport TransiPêche (2025).

Même si par leur nature il est tout à fait logique que les engins traînants de « fond » soient responsables d'une très grande majorité de l'abrasion des fond marins – contrairement aux engins dits « dormants » - vouloir produire des indicateurs d'abrasion en comparant avec des volumes capturés, des emplois créés ou au nombre de jours de pêche, ne trouve aucune corrélation avec une notion d'impact sur les habitats marins.

A l'inverse, les auteurs ne tiennent pas compte de la localisation de l'effort de pêche, et de l'effet de cette localisation de la pression avec les habitats d'intérêt à préserver. Une pression de pêche moyenne largement répartie sur des habitats peu sensibles aura moins d'impact qu'une pression de pêche concentrée sur un habitat vulnérable à cette pression.

Confusion entre surface abrasée et impact écologique

Les auteurs semblent confondre l'empreinte physique estimée (la surface abrasée) avec un indicateur d'impact sur le bon état écologique des habitats marins. Or, un tel glissement conceptuel est scientifiquement erroné. Le simple fait de calculer une surface impactée ne permet pas d'en déduire un effet écologique sans intégrer deux éléments essentiels : la sensibilité des habitats concernés et la pression réelle exercée par l'activité sur ces habitats.

Une pression modérée sur des habitats peu vulnérables aura un impact bien moindre qu'une pression concentrée sur des habitats sensibles. L'évaluation du bon état écologique, au sens de la DCSMM, exige une approche écosystémique intégrant la vulnérabilité des habitats, leurs fonctions écologiques, ainsi que leur état de conservation selon un gradient allant de « pristine » à « perdu ». Cette mise en relation

entre pression exercée et sensibilité écologique est totalement absente de l'analyse proposée dans TransiPêche.

De plus, les auteurs affirment que les engins de fond détruisent systématiquement flore et faune benthique à chaque passage. Une telle affirmation générale, non étayée par des données référencées, relève davantage du postulat idéologique que d'une analyse scientifique rigoureuse.

d. Objectifs de conservation ignorés ou confondus (espèces sensibles)

L'analyse ne tient pas compte d'objectifs de conservation qui intrinsèquement pourtant considèrent l'interaction des activités de pêche avec les populations d'espèces sensibles. Et pourtant ces objectifs sont différents entre les espèces. Il existe des interprétations différentes du niveau maximum de mortalité par les activités humaines pour assurer la préservation de la population en fonction des normes réglementaires.

L'Union européenne indique dans ses réglementations qu'il convient d'assurer « la viabilité à long terme »²¹ des populations ou de « minimiser et si possible éliminer les captures accidentelles »²². Le CIEM propose plusieurs seuils afin de matérialiser ces normes, sur la base d'un potentiel biologique de mortalité (PBR)²³. Plus explicitement d'autres organisations internationales (OSPAR, ASCOBAN...) proposent de fixer un pourcentage de mortalité compatible avec la préservation des populations.

Malgré cela, l'analyse considère chaque capture accidentelle sans mise en perspective de la situation des populations des différentes espèces sensibles. Cette simple addition sur la base de données regroupées par taxons (mammifères marins, oiseaux, tortues) et type d'engin de pêche ne peut être considérée comme un réel indicateur de l'impact

²¹ Règlement (UE) 2019/1241 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/1241/oj>

²² Décision (UE) 2017/848 de la Commission du 17 mai 2017 établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation. <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2017/848/oj>

²³ EU request on emergency measures to prevent bycatch of common dolphin (*Delphinus delphis*) and Baltic Proper harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) in the Northeast Atlantic. <https://10.17895/ices.advice.6023>

écologique des flottilles sur les espèces sensibles.

Une capture accidentelle d'une espèce à faible effectif ou en danger critique d'extinction n'a pas le même poids écologique qu'une capture d'une espèce dont la population est abondante.

La résultante est une description extrêmement simpliste, de l'interaction des activités de pêches avec les espèces sensibles qui ne pourrait servir de base objective à une comparaison scientifique entre flottilles.

e. Réduction de la complexité des systèmes socio-écologiques à des comparaisons simplistes

Le Rapport utilise de nombreux outils de représentation visuelle (cartes, pictogrammes, codes couleur) qui donnent l'illusion d'une lecture objective et précise des résultats, tout en amplifiant artificiellement les écarts observés entre les flottilles. Ces éléments visuels — en particulier les dégradés de couleur allant du rouge (engins traînants) au vert (engins dormants) — induisent des jugements implicites de valeur, en s'appuyant sur une symbolique largement normée (rouge = mauvais, vert = bon).

Or, ces représentations ne sont accompagnées d'aucune mention sur le niveau d'incertitude des données ni sur les limites méthodologiques des indicateurs utilisés. Cela conduit à une perception simplifiée et binaire, en rupture avec la complexité des systèmes étudiés.

Prenons l'exemple de l'indicateur « empreinte espèces sensibles ». Les résultats sont résumés dans un graphique de synthèse très visuel, régulièrement repris dans les communications publiques de l'Association BLOOM.

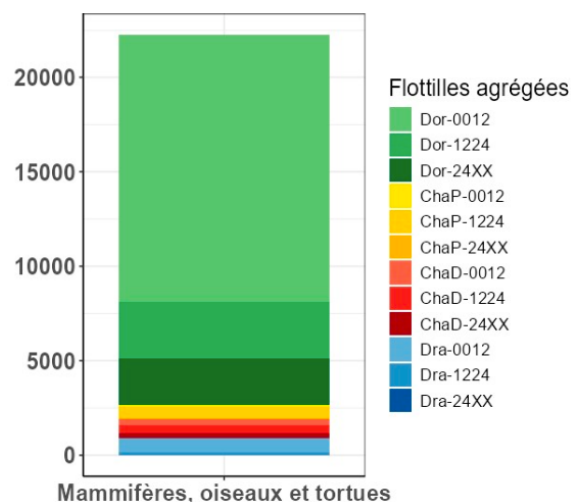


Figure 1 : Empreintes espèces sensibles cumulée pour les 3 taxons étudiés par flottilles de pêche, présentées par TransiPêche²⁴

Pourtant, l'annexe méthodologique (Annexe 7) reconnaît explicitement que cet indicateur repose sur une vision très simplifiée, fondée sur des hypothèses discutables :

« La résultante de ces hypothèses étant que quel que soit l'endroit où l'on déploie un engin de pêche - dans un estuaire ou à 150 miles des côtes, que ce soit dans le Sud du Portugal ou au large du Danemark - et qui l'utilise - un navire de 8 m ou de 140 m - la probabilité de capturer un individu d'un taxon avec un engin de pêche donné est identique. »²⁵

Cette hypothèse revient à nier les spécificités écologiques et géographiques de chaque zone de pêche. Elle suppose, par exemple, que le risque de capturer une baleine dans un estuaire est identique à celui de la capturer au large, ou que les tortues seraient aussi exposées dans les eaux froides du nord de l'Europe que dans les zones où elles sont réellement présentes.

En cherchant à rendre l'information directement comparable, cette approche simplifie à l'extrême la réalité, au point de produire des représentations biaisées sur l'impact écologique réel des différentes flottilles.

²⁴ Figure 14 du rapport TransiPêche (2025), page 38

²⁵ Annexe 7 du rapport TransiPêche (2025), page 122

3.2 Biais de mesure conduisant à des biais de perception

Les indicateurs reposent souvent sur des moyennes issues de données non comparables (différentes zones, engins, périodes, échelles d'analyse), ce qui compromet leur fiabilité.

a. Approximations méthodologiques dans la construction des indicateurs

L'empreinte juvéniles : sur-interprétation des données sources

L'indicateur d'empreinte juvénile, défini comme la quantité de poissons capturés avant leur maturité sexuelle, illustre parfaitement ces biais. Il agrège des données concernant des combinaisons de stocks et d'engins souvent très peu représentatifs de la réalité des flottilles françaises. Ce biais d'agrégation produit une illusion de rigueur, alors qu'il repose sur une extrapolation non fondée à l'échelle des flottilles considérées.

Le Rapport reconnaît lui-même que les données utilisées sont « très partielles, ne couvrant qu'un petit nombre de stocks et de pêcheries, analysés comme cas d'étude »²⁶. Pourtant, malgré ces limites, l'indicateur est intégré sans précaution explicite dans les bilans agrégés des empreintes.

L'indicateur « empreinte juvénile » repose en grande partie sur l'agrégation d'informations issues de deux rapports du CSTEP, dont l'objectif initial est de comparer l'exploitation actuelle avec des scénarios exploitation maximisant la productivité par stocks, par flottilles, engins ou zones. Ces travaux ne visent donc pas à établir une hiérarchie entre engins ou flottilles.

Dans les faits, les données mobilisées couvrent entre 1 à 13 stocks pour les différentes catégories d'engins considérées (stock présentant une composition en âge des captures), avec une moyenne de 5 à 6 stocks seulement. Ce faible échantillonnage limite fortement la représentativité des résultats.

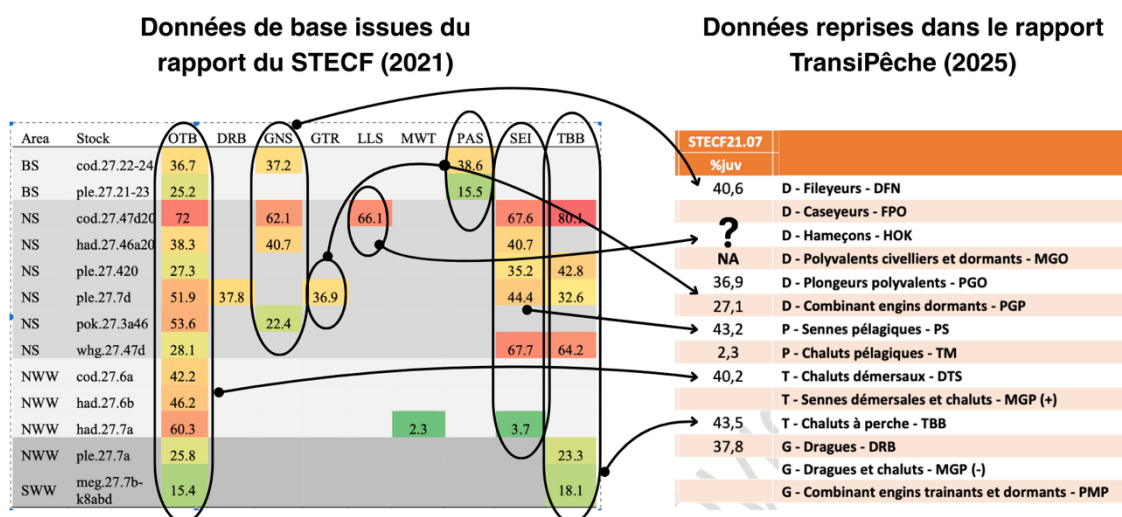


Figure 2 : Correspondance des données entre le rapport du CSTEP (2021) et le rapport TransiPêche (2025)

L'analyse procède à un recoupement entre les catégories d'engins étudiées dans les rapports du CSTEP et celles utilisées pour

construire les indicateurs. Certains choix d'agrégation apparaissent contestables. Par exemple, les sennes démersales (SEI) sont

²⁶ Annexe 5 du rapport TransiPêche (2025), page 102.

assimilées aux sennes pélagiques (PS), alors même que ces engins n'ont aucune caractéristique commune et ne ciblent pas les mêmes espèces.

De même, pour les chalutiers pélagiques, l'indicateur repose sur la seule valeur d'une espèce non ciblée et une zone non fréquentée par les flottilles françaises. Plus problématique encore, une donnée source disponible sur les hameçons (HOK) semble délibérément écartée de l'analyse sans explication

méthodologique, alors qu'elle aurait pu modifier significativement le résultat. Est-ce la valeur élevée qui pourrait paraître contre-intuitive à l'orientation de la démonstration qui explique cette anomalie ?

Une représentation de la dispersion des valeurs (données de base issues du rapport CSTEP, 2021) autour de la moyenne retenue permet de montrer que la comparaison entre flottilles n'est pas évidente :

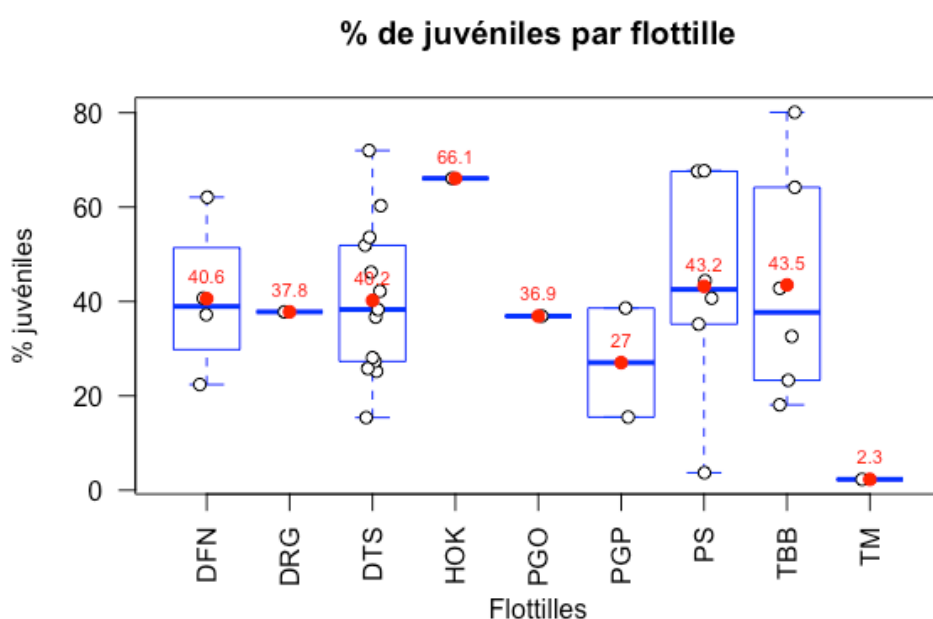


Figure 3 : Représentation de la dispersion des valeurs autour de la moyenne retenue par engin
Lecture : L'application de tests statistiques classiques démontre que les moyennes ne sont pas significativement différentes.

Ratio de sélectivité : une méthodologie de proportionnalité qui biaise l'analyse

Le « ratio de sélectivité » tente d'établir une comparaison pour un stock donné du diagramme d'exploitation d'un engin par rapport au diagramme moyen. Il est proposé dans l'annexe méthodologique que « petits poissons » peut s'apparenter à « juvéniles », ce ratio ne peut objectivement être considéré comme représentatif d'un indicateur global « empreinte juvénile ». Pourtant les données utilisées dans le rapport du CSTEP de 2021 comportent un indicateur sur l'âge (ou taille) à maturité pouvant mieux renseigner la part de juvéniles qui est étrangement ignorée dans l'analyse.

L'empreinte juvéniles est *in fine* calculée en élevant un indicateur de risque par les débarquements de chaque flottille. Cette approche revient à intégrer une pondération implicite par les tonnages, ce qui introduit un biais supplémentaire : plus une flottille débarque de volumes, plus son empreinte sera jugée importante, indépendamment de la réalité biologique ou de l'efficacité sélective des engins. Cela contredit l'objectif initial, qui était de mesurer la quantité absolue de juvéniles capturés. La sensibilité de l'indicateur à cette pondération mérite d'être explicitement analysée.

b. Estimations imprécises de l'effort et biais de spatialisation

L'empreinte « abrasion des fonds » : des données modélisées avec forte incertitude

L'empreinte dite « abrasion des fonds marins » est présentée comme une estimation de la surface impactée par les engins traînants (chaluts, dragues, senne danoise) des flottilles françaises.

Cette surface est estimée au terme d'un processus complexe, à partir de données d'effort de pêche (exprimé en jours de pêche), issues du Fisheries Dependant Information du CSTEP. Ces données sont d'abord converties en heures d'activité de pêche, puis traduites en surfaces à l'aide d'estimations concernant les ouvertures des différents engins et de vitesses de traîne, sur la base de sources externes (Eigaard et al., 2016²⁷, Georges et al., 2021²⁸). Ces surfaces sont ensuite réallouées aux différentes flottilles selon leur segmentation telle que définie dans le Rapport²⁹. Cette démarche repose parfois sur des jugements d'experts dont les sources ne sont pas toujours explicitées, ou sur des hypothèses méthodologiques consistant, par exemple, à attribuer des surfaces potentiellement abrasées à des flottilles regroupant des navires utilisant majoritairement des engins de fond mobiles, à partir de l'effort de pêche des segments associés à des engins dormants (parce qu'il « est possible de retrouver des engins traînants chez les fileyeurs et les caseyeurs » car « les engins utilisés peuvent varier au cours de l'année ou au cours d'une activité de pêche »).

Rien n'assure par ailleurs que les vitesses moyenne de traîne utilisées soient toujours représentatives des pratiques et des navires français alors que des erreurs sur cette

variable peuvent affecter très significativement les résultats.

Une hypothèse erronée de distribution spatiale uniforme

Le principal biais de l'étude réside probablement dans l'hypothèse implicite — et fausse — selon laquelle chaque trait de chalut couvrirait une nouvelle zone, sans recouvrement. Cette hypothèse suppose une répartition uniforme de l'effort de pêche, alors que dans la réalité, les navires opèrent sur des zones restreintes, sélectionnées selon la nature des fonds, les espèces ciblées et les réglementations.

Cette hypothèse conduit à des surestimations massives des surfaces abrasées :

- 99 268 km² seraient abrasés par les chalutiers de moins de 12 mètres en Manche et Atlantique, alors que la surface totale des eaux territoriales françaises, (Corse et Méditerranée incluses), est inférieure à 56 000 km².³⁰
- Les chalutiers français de plus de 12 mètres se voient attribuer 530 767 km² d'abrasion³¹, supérieurs aux 498.453 km² estimés par le CIEM pour l'ensemble des flottilles de toutes nationalités opérant dans les eaux européennes (Baltique, mer du Nord, mers celtiques, golfe de Gascogne, eaux ibériques, jusqu'à 800 mètres de profondeur, profondeur au-delà de laquelle le chalutage est interdit)³².

²⁷ https://academic.oup.com/icesjms/article/73/suppl_1/i27/2573989

²⁸ Georges, V.; Begot, E.; Duchêne, J.; Fabri, M.-C.; Laffargue, P.; Leblond, E.; Rodriguez, J.; Vaz S.; Woillez M.; Menot L., 2021. Développement d'un indicateur d'abrasion des fonds marins par les arts de pêche traînants pour l'évaluation du bon état écologique des habitats benthiques, 18p. Ifremer.

²⁹ Annexe 6 du rapport TransiPêche (2025)

³⁰ Annexe 17, Tableau A17.1 du rapport TransiPêche (2025)

³¹ Ibid.

³² cf. Tables 1 & 2. ICES. 2024. EU request on spatial trade-off analysis between reducing the extent of mobile bottom-contacting gear (MBCG) disturbance to seabed habitats and potential costs to fisheries. In Report of the ICES Advisory Committee, 2024. ICES Advice 2024, sr.2024.05, <https://doi.org/10.17895/ices.advice.25601121>

Le SAR : une référence ignorée

Le CIEM utilise le SAR (Swept Area Ratio) pour quantifier l'intensité de pêche, en rapportant la surface balayée à la surface d'une cellule spatiale. Un SAR de 2 signifie que la zone a été balayée deux fois par an. Ces valeurs permettent d'identifier des zones de pression réelle, concentrée, et non uniformément répartie. Cette approche, bien plus rigoureuse, n'est pas reprise dans TransiPêche.

Les cartes ci-contre montrent que les surfaces balayées ne sont pas homogènes dans l'espace, traduisant que les navires chalutent dans des zones particulières, historiquement exploitées³³ :

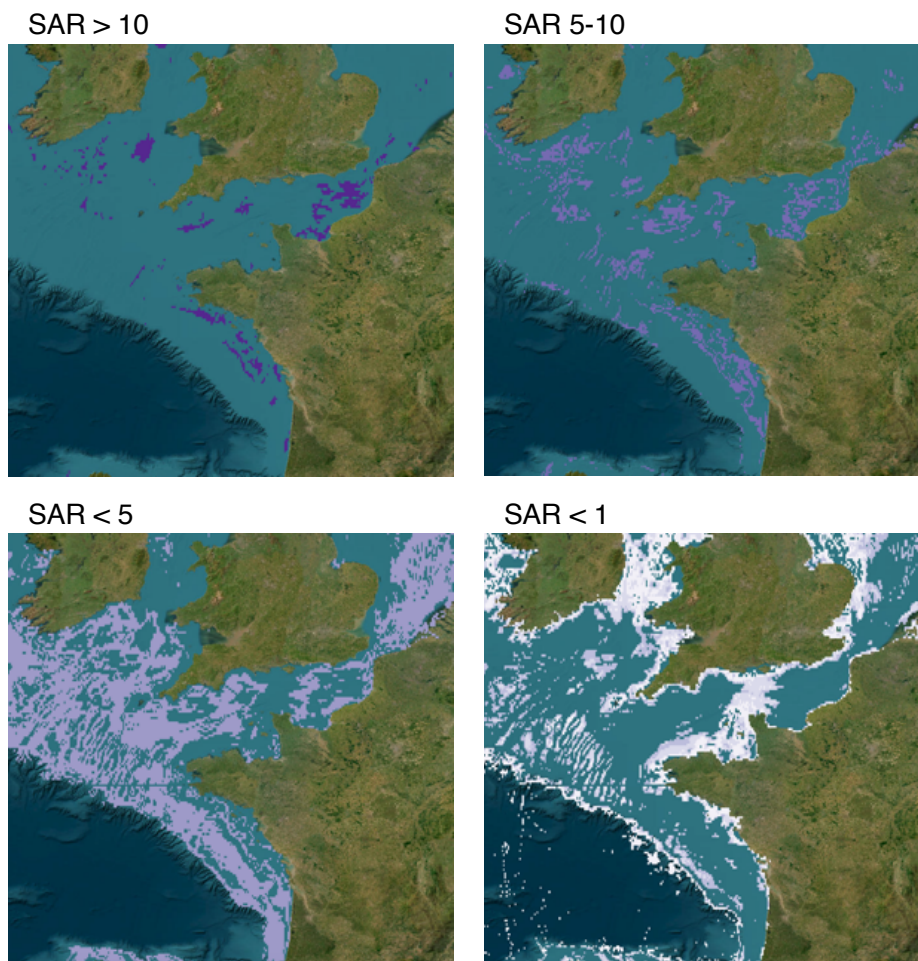


Figure 4 : Représentation des zones de pêche correspondantes à divers niveaux de pression (SAR)

Pour illustrer l'absurdité de cette logique, il est possible de prendre une analogie avec le réseau routier. Considérer que chaque passage d'un engin de fond équivaut à la

destruction d'une nature vierge, c'est comme dire que chaque kilomètre parcouru par une voiture nécessiterait une route entièrement neuve. Autrement dit, comme si chaque trajet,

³³ Voir la carte interactive « Pressure and impacts » : https://ices-library.figshare.com/articles/dataset/ICES_data_outputs_of_EU_request_on_how_management_scenarios_to_reduce_mobile_bottom_fishing_disturbance_on_seafloor_habitats_affect_fisheries_landing_and_value/18600380?file=35931890

même sur une autoroute déjà construite, exigeait qu'on construise un nouveau tronçon de route à usage unique.

Appliquée au réseau routier français, cette logique impliquerait qu'avec les 800 milliards de kilomètres parcourus chaque année en France tous réseaux confondus (autoroutes, nationales, départementales, etc.)³⁴, il faudrait construire chaque année 800 milliards de kilomètres de routes neuves – soit 1,6 millions

de kilomètres carrés à 2 mètres de largeur³⁵ – ce qui représente près de trois fois la surface totale de la France, et 240 fois plus que la surface actuelle de la France occupée par son réseau routier (6 630 km²). Cette approche reviendrait à ignorer totalement le fait que les infrastructures sont réutilisées, que l'usure dépend de nombreux facteurs, et qu'un usage régulier ne signifie pas destruction à chaque passage.



*Réalité : réutilisation des routes,
Un réseau routier de 6 630 km²*



Hypothèse TransiPêche : chaque passage d'un véhicule construit une nouvelle route, soit un réseau routier de 1,6 millions de km², ou 3x la France recouverte intégralement de routes à usage unique chaque année

Figure 5 : Illustration de l'absurdité de l'hypothèse de distribution uniforme

Des indicateurs déconnectés de la réalité

Les indicateurs produits (km² abrasés par an, par tonne débarquée, par jour de pêche, par ETP) sont peu pertinents pour comparer les flottilles entre elles ou mesurer l'intensité réelle de l'abrasion. Par exemple, un chalutier côtier peut effectuer plusieurs traits par jour sur une même zone, tandis qu'un chalutier hauturier parcourra de plus grandes distances. L'approche choisie occulte ces différences fondamentales.

En conclusion, malgré une tentative de quantification, la méthodologie employée repose sur des hypothèses discutables, des moyennes non représentatives et une

absence de croisement avec la réalité écologique des habitats marins. Elle aboutit à des résultats difficilement exploitables pour l'évaluation de la DCSMM, voire potentiellement trompeurs si utilisés comme fondement de décisions de gestion.

c. Données d'effort et captures accidentelles : une approche tronquée

L'indicateur d'empreinte sur les espèces sensibles repose sur les données d'effort global (FDI), alors même que le CIEM recommande une base spécifique pour ce type d'analyse, en raison de la faible fiabilité des données globales.

³⁴ Ministère des Transports, SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-annuel-des-transports-en-2022#:~:text=Avec%20127%20600%20tonnes%20transportées,6%20%25%20par%20rapport%20à%202021.&text=En%202022%20C%20le%20transport%20intérieur,4%20%25%20par%20rapport%20à%202019>

³⁵ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagement-routes-principales-guide-reference>

Les taux de capture accidentelle sont calculés à partir d'observations où des captures ont été constatées, en excluant toutes celles sans capture³⁶. Cette méthode biaisée aboutit à des taux artificiellement élevés, ne reflétant pas la réalité.

L'affirmation selon laquelle les espèces visibles (mammifères, oiseaux, tortues) seraient systématiquement évitables trahit une méconnaissance des pratiques de pêche. La présence régulière d'espèces sensibles autour des navires ne se traduit fort heureusement que très rarement par des captures, ce que la méthode omet totalement.

Laisser entendre que les professionnels négligeraient des solutions existantes relève à nouveau davantage plus du postulat idéologique que d'une analyse rigoureuse.

d. Une incompréhension de ce que recouvrent certaines grandeurs qui conduit à ne pas mesurer de ce que l'on pense mesurer : les exemples des « Équivalents temps plein (ETP) » et des valeurs d'actifs des navires

Au moins neuf des indicateurs du Rapport s'appuient sur des effectifs de navigants exprimés en Équivalent Temps Plein (ETP)³⁷ issus des données CSTEP, sans que les auteurs ne semblent comprendre ce que ces chiffres mesurent réellement.

Ces ETP ne disent rien de l'emploi induit à terre (amont/aval) par les différentes flottilles bien qu'il serait à prendre en compte si l'on voulait mesurer leurs contributions respectives à l'activité économique. Surtout, ils assimilent le temps d'emploi au seul temps de présence à bord³⁸, et sont aussi biaisés car ils se réfèrent à des effectifs moyens à bord qui ne reflètent pas les effectifs réellement salariés sur les navires organisés en bordées (fréquent en pêche hauturière), ce qui fausse les ratios qui font appel aux ETP fournis par la

base de données du CSTEP (ex. : un coût salarial rapporté à un ETP trop faible gonfle artificiellement la performance dans le champ socio-économique et la dévalue artificiellement lorsque des impacts environnementaux sont « normés » en mobilisant des valeurs d'ETP fournies par le CSTEP).

Les comparaisons inter-flottilles fondées sur de tels ratios ne sont dès lors pas possibles, mais servent pourtant de base à de nombreuses conclusions du Rapport.

Les résultats auxquels le Rapport aboutit sont d'ailleurs souvent déconnectées de la réalité. Il est surprenant que les auteurs n'aient pas été alertés par certains d'entre eux, par exemple les coûts salariaux moyens estimés de 80 000 à 100 000 € pour de nombreuses flottilles.

Les valeurs d'actifs des navires qui sont accessibles dans la base socio-économique du CSTEP sont, pour ce qui concerne les navires français, des valeurs calculées représentatives de valeurs actuelles de remplacement tenant compte de la perte d'usage et de l'obsolescence³⁹.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur la valeur informative des rentabilités (excédent d'exploitation/valeur d'actif) qui peuvent être définies à partir de ces valeurs calculées.

Contrairement à ce que le rapport considère, ce n'est pas nécessairement un indicateur de pérennité de l'exploitation, ni un indicateur qui permet de comparer des flottilles d'âge et de technologies différentes. Les valeurs d'actif attribuées à des navires anciens sont en effet basses par construction, ce qui conduit au calcul de rentabilités ex-post apparentes élevées à très élevées, qui sont sans rapport avec les niveaux de rentabilité à atteindre dans le cadre de renouvellement de navires.

³⁶ ICES, 2022. Tableau 5.6 du rapport WGBYC.

³⁷ Nous avons relevé : CO2 émis/ETP, « impact déplétion »/ETP, Salaires chargés/ETP, Aire abrasée/ETP, Captures estimées d'oiseaux/ETP, captures estimées de mammifères marins/ETP, ETP/1000 T débarquées, VAj/ETP, EBE/ETP.

³⁸ L'ETP d'un patron embarqué sur son navire qui pêche 150 jours par an ou celui de son marin en CDI, est calculé comme égal à 0,6 ETP alors qu'il est de 1 (150 jours/250 jours, 250 étant considérés comme la durée légale du travail à la pêche par le service des statistiques du Ministère de l'Agriculture qui fait les calculs).

³⁹ Ce ne sont ni des valeurs de marché, ni des valeurs comptables, ni des valeurs de remplacement « à neuf ».

Là encore, les résultats des calculs auraient dû susciter une réflexion sur la nature des données mobilisées : des rentabilités ex-post d'actifs, comprises entre 30 et 50 % pour de nombreuses flottilles⁴⁰, s'écartent fortement des niveaux généralement mesurés dans les autres secteurs de l'économie.

3.3 Détournement d'usage des données : tout n'est pas comparable

a. Indicateurs orientés : d'outils de mesure à instruments de démonstration

Certains indicateurs du rapport TransiPêche s'éloignent de leur objectif initial pour devenir des outils de démonstration orientée, voire de validation d'un résultat attendu. En particulier, s'agissant de l'empreinte de surexploitation, l'ensemble des traitements statistiques s'abstient de toute mise en perspective tendancielle historique, comparative (autres flottilles UE, produits de substitution) et se positionne en l'absence ou en opposition aux objectifs politiques définis (Rendement Maximum Durable) et de leur conséquence sur l'état des stocks.

Plusieurs indicateurs (empreinte juvéniles, empreinte fond, empreinte espèces sensibles) utilisent des données issues de rapports du CSTEP ou du CIEM qui ne visaient pas la comparaison inter-flottilles mais l'optimisation de la sélectivité ou la cartographie d'impacts locaux. Le transfert de ces données vers une analyse comparative nationale dépasse la portée des études initiales, sans que ces limites ne soient reconnues.

Des indicateurs très complexes (empreinte juvéniles, espèces sensibles, abrasion, carbone, etc.) sont traduits en scores simplistes et pictogrammes, créant une illusion de hiérarchie scientifique. Cela masque l'approximation des données, l'agrégation de réalités non comparables et l'absence de pondération ou de discussion sur la validité statistique, transformant des incertitudes en jugements visuels puissants mais trompeurs.

Nombre de ces indicateurs sont dérivés de données issues de rapports (CSTEP, CIEM) qui n'étaient pas conçus pour des comparaisons inter-flottilles, mais pour des usages ciblés (optimisation de sélectivité, cartographie locale des impacts). Leur détournement à des fins comparatives dépasse le cadre analytique initial sans mention de ces limites.

Exemple frappant : l'empreinte carbone est estimée à partir de la consommation annuelle en gasoil (données CSTEP), ramenée à la production débarquée, à la valeur ajoutée, ou à l'emploi. Cette approche omet de considérer les différences de métiers, de tailles de navires, et de types de capture, rendant les comparaisons peu fiables. Les émissions par emploi ou par valeur ajoutée ne tiennent pas compte de la qualité de l'emploi, des rémunérations (disponibles dans les rapports CSTEP mais non utilisées) ni des différences fondamentales de capacité entre petits navires côtiers et navires hauturiers.

Chiffres 2020 (AER 2022)	SCF (EU27)	FR	LSF (EU27)	FR	DWF (EU27)	FR
Nombre de navires	42582	3762	13280	1487	249	20
Tonnages débarqués (T)	230	83,7	3115	299,5	593,6	89,3
Valeur (M€)	888	267,8	4007	754,8	858,5	126,6
Conso carburant (M litres)	144	30,5	1352	193,8	399,1	54,6
VA Brute (M€)	933,8	270,3	3936,7	733,7	843,8	125,6
ETP	62196	6065	55952	5808	5480	534
Intensité énergétique (litres/kg)	0,63	0,36	0,43	0,65	0,67	0,61

Source : données CSTEP⁴¹

⁴⁰ Figure 23 sur la rentabilité/euro de capital investi et emploi des principales flottilles détaillées, Rapport TransiPêche (2025), p48

⁴¹ European Commission, Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries, Sabatella, E., Prellezo, R., Guillen, J. et al. (2022) The 2022 annual economic report on the EU fishing fleet (STECF 22-06) : annex. Publications Office of the European Union. <https://data.europa.eu/doi/10.2760/358466>

Enfin, les indicateurs agrégés occultent le fait qu'aucun petit navire ne peut remplacer un grand, ni l'inverse, dans leurs fonctions respectives. Les comparaisons ainsi construites ne permettent donc ni d'évaluer rigoureusement les performances des flottilles, ni d'éclairer une véritable transition écologique et sociale des pêches.

L'interprétation de la performance énergétique par emploi n'a pas de valeur comparative directe : un petit navire ne peut capturer ce qu'un navire hauturier capture, et inversement.

b. Ignorer l'incertitude pour comparer : l'exemple de l'usage qui est fait des données socio-économiques du CSTEP

Les « petits » navires créent une richesse et un emploi que d'autres ne peuvent pas créer. Toutefois, en termes de contribution globale à la richesse, quels que soient les agrégats considérés (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, salaires versés, consommations intermédiaires hors énergie – qui sont les chiffres d'affaires d'autres, etc.), les rapports économiques annuels du CSTEP (AER) montrent qu'ils ne créent qu'environ un tiers de la richesse totale. De plus, leur contribution aux tonnages totaux débarqués est nettement inférieure à ce tiers, et ils ne garantissent pas la même régularité des débarquements tout au long de l'année que les navires de plus grande taille. L'ensemble de ces constats suggère davantage une complémentarité entre flottilles qu'une opposition.

Le rapport TransiPêche s'efforce de démontrer qu'il n'en est rien, en mobilisant une abondance d'indicateurs fondés sur des données de nature financière (chiffre d'affaires, EBE, valeur ajoutée, valeurs des navires) ou qui caractérisent l'activité des navires (consommations de carburant, effectif moyen embarqué). L'objectif est de comparer les performances socio-économiques, voire environnementales, des petits et des grands navires, des chalutiers et des non-chalutiers, ect. Cependant, cette comparaison est faite

sans s'assurer que ces indicateurs permettent effectivement une évaluation pertinente.

Pourtant ces indicateurs font intervenir, directement ou indirectement, des données de la base socio-économique du CSTEP, qui ne reposent pas sur des inventaires exhaustifs, mais sur des estimations issues de sondages⁴². Ces estimations ne sont pas accompagnées de marges d'erreur explicites ou connues. Compte tenu de l'économie de ces plans de sondage, seule la précision de l'estimation du chiffre d'affaires total des différents segments est garanti⁴³ ; pour les autres variables échantillonnées, cette précision ne l'est pas, et encore moins pour des agrégats calculés à partir de ces estimations (comme l'EBE ou la valeur ajoutée), ou pour les ratios (les indicateurs du rapport) construits à partir d'une combinaison d'agrégats et d'estimations issues de l'échantillonnage.

En l'absence de marges d'erreur explicites ou appréhendables, les écarts observés entre segments ne peuvent être interprétés comme significatifs (cf. l'exemple donné section 3.2.b. qui concerne les captures de juvéniles). Toute comparaison directe entre flottilles repose ainsi sur des bases méthodologiquement fragiles, voire trompeuses. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le CSTEP lui-même évite ces exercices de comparaisons inter-flottilles : ses rapports économiques privilégient l'analyse des évolutions temporelles internes à chaque segment, basée sur les totaux de valeurs par segment, plutôt que sur des moyennes ou des ratios qui encourageraient des comparaisons entre flottilles ou pavillons – comparaisons encore moins robustes dès lors que l'incertitude des données n'est pas maîtrisée.

L'usage que fait le rapport TransiPêche des données du CSTEP soulève ainsi de sérieuses réserves quant à la validité des comparaisons proposées, et ce alors que des grandeurs de nature socio-économiques ou techniques sont sollicitées pour la construction de très nombreux indicateurs dans le rapport.

⁴² Pour la France dans le cadre d'une enquête annuelle d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire, labellisée par le Conseil national de l'information statistique : <https://www.cnis.fr/enquetes/production-de-donnees-economiques-dans-le-secteur-des-peches-maritimes-enquete-pour-la-2023a064ag/>

⁴³ Au moins pour les sondages pratiqués en France. Cf. https://sih.ifremer.fr/Activite-socio-economie/Socio-economie/Protocoles-socio-economiques_pages_11-14

4. Estimation des captures transférables vers de « bons » engins

L'analyse conduite dans le cadre du rapport TransiPêche sur les « captures transférables » part d'un postulat aussi idéologique que méthodologiquement fragile : il existerait des engins intrinsèquement « bons » (arts dormants) et d'autres « mauvais » (chaluts, sennes), au regard de leur empreinte environnementale présumée.

Sur cette base, une note d'avancement⁴⁴ tente alors d'évaluer les captures des sennes et chaluts démersaux pouvant être transférés aux arts dormants (filets, lignes, palangres, casiers), dans une optique de construction de scénarios de transition.

Cette opposition binaire entre « bons » et « mauvais » engins simplifie à l'excès la réalité du secteur halieutique. Elle ignore les contraintes techniques, les dynamiques écosystémiques et les enjeux socio-économiques liés à chaque métier. Pire encore, cette hiérarchisation des engins s'appuie sur des indicateurs construits sur des bases elles-mêmes contestables (voir sections précédentes), instaurant un raisonnement circulaire où les conclusions viennent justifier des hypothèses initiales biaisées.

L'approche est extrêmement simpliste puisque qu'elle s'appuie sur la capacité potentielle des arts dormants à capturer les espèces qui constituent les débarquements des sennes et des chaluts démersaux.

Si la note indique que le raisonnement se fait à volume constant, les résultats ne traduisent en réalité qu'une proportion des captures, sans jamais questionner les conditions opérationnelles et la configuration réelle de la flotte nécessaires pour maintenir ces débarquements.

L'exemple donné de la baudroie illustre bien cette dérive : les rédacteurs considèrent que les 15 000 tonnes actuellement capturées (80 % des captures totales) par les engins traînants démersaux peuvent être intégralement transférables aux engins dormants. Or, aucune information n'est fournie sur l'effort de pêche nécessaire pour soutenir ce niveau de production (très largement inférieure aux possibilités de pêche françaises) : nombre de navires, temps de pêche, etc.

L'analyse ignore par ailleurs des facteurs importants, notamment l'emprise spatiale des nouvelles activités ou la saisonnalité des productions : l'activité des fileyeurs pour capturer la baudroie est par exemple particulièrement dépendante des marées, alors que les chalutiers peuvent en débarquer régulièrement. De façon plus gênante encore, l'analyse fait l'impasse sur la redistribution des pressions environnementales : les effets secondaires d'un redéploiement vers les arts dormants ne sont pas évalués, alors même que ceux-ci peuvent être plus sensibles aux prises accidentelles d'espèces protégées. Dans ce contexte, l'impact d'un redéploiement vers le filet peut sûrement être questionné.

⁴⁴ <https://halieutique.institut-agro.fr/sites/halieutique.institut-agro.fr/files/fichiers/pdf/Note%20d%20avancement%2025032025.pdf>

Conclusion

L'analyse approfondie du programme TransiPêche et de ses productions met en lumière des biais méthodologiques majeurs, des approximations scientifiques préoccupantes et une orientation idéologique manifeste qui fragilise la crédibilité de l'ensemble du dispositif. Sous couvert d'une démarche interdisciplinaire, ces travaux prétendent objectiver la performance des flottilles françaises, mais conduisent en réalité à des représentations partielles, parfois trompeuses, souvent stigmatisantes.

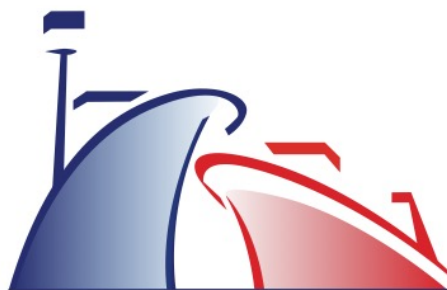
En détournant des données scientifiques de leur finalité première, en construisant des indicateurs aux fondements contestables, et en produisant des comparaisons simplistes entre flottilles pourtant non substituables, TransiPêche ne contribue ni à une meilleure compréhension des enjeux halieutiques, ni à une transition durable et partagée du secteur.

Le présent rapport n'a pas pour objet de nier la nécessité de faire évoluer les pratiques, ni d'occulter les défis environnementaux auxquels la pêche est confrontée. Il souligne en revanche l'impérieuse nécessité de fonder toute réflexion stratégique sur une rigueur scientifique authentique, sur une prise en compte des réalités opérationnelles de la filière, et sur une volonté de dialogue plutôt que de disqualification.

Pour qu'une transition écologique et sociale des pêches soit possible, elle doit reposer sur une connaissance fiable, contextualisée, et partagée, et non sur des approches militantes masquées derrière les apparences de la science.

ANOP
*Association Nationale des
Organisations de Producteurs de la
pêche maritime et des cultures marines*

ANOP



UNION DES ARMATEURS À LA PÊCHE DE FRANCE